

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.



MUPRAS

Mutuelle de Prévoyance
& d'Actions Sociales
de Royal Air Maroc

Déclaration de Maladie

M23-004828

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent [e]

Matricule : 27765 Société : R.A.M. 189509

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : SOUSSI Bahija

Date de naissance : 1947

Adresse : Avenue Dous Slaoui Rue Bourzakane

n° 6 casa

Tél. : 0661370695 Total des frais engagés : 7436,00 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 26 DEC 2023

Nom et prénom du malade : SOUSSI Bahija Age: 1947

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : Affection Oculaire

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

casa

Le : 03 JAN 2024

Le : 0

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
26 DEC 2023	CS		2000	

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE EDEN ROCK Dr. Hanan HABOUCHA 4, Avenue Cité d'Eléphante Majestic B M-1 Ain Diab - Casablanca Tel.: 05 22 35 35 30	26/12/19	336.00

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	
ADEN OPTIQUE Mr. Aden AQUE Opticien Optométriste Consultation 8 Res. El Fathy - 4 lotis. El Be- Rue Abou Wafa - Cosa - Tel: 05 22 36 20 00 13 13 30 00	03/01/2023		1+V			6800,00 115

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODE.

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

H	
25533412	21433552
00000000	00000000
00000000	00000000
35533411	11433553

A diagram of a dental arch (maxilla) with numbered teeth (1 through 8) on both the upper and lower arches. The teeth are arranged in a curve, with 1 at the top center and 8 at the bottom center. Directional arrows indicate the following: a vertical arrow pointing upwards labeled 'H' at the top; a horizontal arrow pointing to the left labeled 'D' on the left; a horizontal arrow pointing to the right labeled 'G' on the right; and a vertical arrow pointing downwards labeled 'B' at the bottom.

(Création, remont, adjonction)

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE REVIS

VISA ET SACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Dr. Bennani Mohammed Amine
Ophthalmologist

Diplômé de l'institut Universitaire
BARRAQUER - BARCELONE

CASABLANCA



الدكتور بناني محمد أمين
أمراض وجراحة العيون
خريج معهد براكيير - برشلونة

Chirurgie de la myopie - Astigmatisme - Hypermétropie - Présbytie
Cataracte - Glaucome - Rétine médicale - Ophtalmo-pédiatrie - Strabisme

26 DEC. 2023

Casablanca, le

Patient : **Madame SOUSSI Bahija**

MONTURE / VERRES PROGRESSIFS ANTI-REFLETS AMINCIS BLANCS

Oeil Droit : (90° -0,50) + 4,00 , Addition + 3,00

Oeil Gauche : + 4,00 , Addition + 3,00

ADEN OPTIQUE SARL
Opticien Optométriste Contactologue
8 Res. El Fath n° 4 Lotis. El Bey
Rue Abou Waqt Casa Tél: 05 22 36 29 05



7, Rue Ibnou Babek, Racine par Bd. Massira El Khadra 20100 - Casablanca
•Tél.: +(212) 522 362 000 /02 / mariophta@gmail.com - INPE : 0016 3421 50 000 40

Docteur Mohammed Amine BENNANI

OPHTALMOLOGIE
Diplômé de l'Institut Universitaire
BARRAQUER - BARCELONE

Maladies et Chirurgie des Yeux

Glaucome - Cataracte - Ophtalmo-pédiatrie - Chirurgie réfractive
(Myopie - Hypermétrie - Astigmatisme - Presbytie)

Casablanca, le mardi 26 décembre 2023

Patient : Madame Bahija SOUSSI

PHYLARM / matin et soir,

LEVOPHTA / 1 goutte matin et soir pendant 15 jours

THEALOSE / 1 goutte 3 à 4 fois par jour, à renouveler en cas de besoin



Bd Massira Khadra, Rue Ibnou Babek n° 7, Quartier Racine, 20100 Casablanca
Tél : 0522.36.20.00 / 0522.36.20.02, E-mail : mariophta@gmail.com



Mme BAHIJA SOUSSI

FACTURE N° : F115337

Date : 03/01/2024

Qté	Cat.	Désignation	Prix unitaire	Remb.	Montant	TVA
2	VER	verres progressifs organique antireflet	3000.00		6000.00	20.0
1		monture optique	800.00		800.00	20.0

Corrections :

VL D. Sph: +4.00 Cyl: -0.50 Axe: 90° Add: +3.00

VL G. Sph: +4.00 Add: +3.00

VP D. Sph: +7.00 Cyl: -0.50 Axe: 90°

VP G. Sph: +7.00

*ADEN OPTIQUE SARL
 Lot 14, Avenue Ibnou Jâbir
 Opticien Optométriste Contactologique
 8 Res. El Fath n°4 Lotis. El Beyrouni 105
 Rue Abou Waqt Casab Tél 05 22 36 29 05*

Paiements

Acomptes	6800.00
Tiers payant	0.00
Montant total payé :	6800.00
Solde :	0.00

Totaux

Total hors TVA :	5666.67 Dh
Montant TVA :	1133.33 Dh
Total TTC :	6800.00 Dh